

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0185.



Wallonie

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SA KREFEL représentée par Monsieur VAN CLEEMPUTTE a introduit une demande ayant trait à un bien sis Route de Philippeville, 303/12 à 6010 Couillet et cadastré 09 B 85C.

Le projet consiste en : Transformation façade et implantation d'une enseigne commerciale au sein du site Bellefleur ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : non conforme à la zone de services publics et d'équipements communautaires.

En outre, le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide : hauteur supérieure à 75 cm.

Plus précisément, le projet consiste en la division de la cellule commerciale « KREFEL » en deux entités et le placement d'une enseigne publicitaire « WIBRA » de 5,18 m de large x 1,35 m de haut ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **27/03/2026 (date début affichage) au 16/04/2026 (date fin)**.

① Les bureaux sont fermés le lundi 06/04/2026.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0185, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 01/04/2026 au 16/04/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 01/04/2026 au 16/04/2026 sur rendez-vous auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 16/04/2026 à 13h00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 24/03/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin